



## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE De la LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

***Samedi 12 FEVRIER 2022***

Cette Assemblée Générale s'est tenue le Samedi 12 Février 2022

Elle était présidée par **Monsieur Arnaud DALLA PRIA**, Président de la Ligue de Football d'Occitanie, assisté de **Madame Laurence MARTINEZ**, Secrétaire Générale de la Ligue de Football d'Occitanie.

Cette assemblée Générale était animée par **Monsieur Olivier DAURIOS**, Directeur Administratif de Ligue de Football d'Occitanie et en collaboration avec **Monsieur Jacques ADGE**, Président de la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales.

***L'Assemblée Générale débute à 10h00***

### RECENSEMENT DES DELEGUES – VERIFICATION DU QUORUM

Après pointage et vérification des pouvoirs, l'assemblée était ainsi représentée :

- **District de l'ARIEGE**

Présents : 7 clubs de ligue représentant 74 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 98 voix, soit au total 172 voix pour le District de l'ARIEGE

- **District de l'AUDE**

Présents : 9 clubs de ligue représentant 91 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 144 voix, soit au total 235 voix pour le District de l'AUDE

- **District de l'AVEYRON**

Présents : 13 clubs de ligue représentant 198 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 213 voix, soit au total 411 voix pour le District de l'AVEYRON

- **District du GARD-LOZERE**

Présents : 12 clubs de ligue représentant 196 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 716 voix, soit au total 912 voix pour le District du GARD – LOZERE

- **District du GERS**

Présents : 7 clubs de ligue représentant 80 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 167 voix, soit au total 247 voix pour le District du GERS

- **District de HAUTE GARONNE**

Présents : 55 clubs de ligue représentant 891 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 0 voix, soit au total 891 voix pour le District de la HAUTE GARONNE

- **District des HAUTES PYRENEES**

Présents : 10 clubs de ligue représentant 143 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 102 voix, soit au total 245 voix pour le District des HAUTES PYRENEES

- **District de L'HERAULT**

Présents : 28 clubs de ligue représentant 503 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 634 voix, soit au total 1 181 voix pour le District de L'HERAULT

- **District du LOT**

Présents : 6 clubs de ligue représentant 91 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 155 voix, soit au total 246 voix pour le District du LOT

- **District des PYRENEES ORIENTALES**

Présents : 6 clubs de ligue représentant 92 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 233 voix, soit au total 325 voix pour le District des PYRENEES ORIENTALES

- **District du TARN**

Présents : 10 clubs de ligue représentant 140 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 345 voix, soit au total 485 voix pour le District du TARN

- **District du TARN ET GARONNE**

Présents : 13 clubs de ligue représentant 243 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 225 voix, soit au total 468 voix pour le District du TARN ET GARONNE

TOTAL des clubs PRESENTS : 176 clubs totalisant 2 742 voix.

TOTAL des voix détenues par les DELEGATIONS DE VOTE : 3032 voix.

TOTAL DE VOIX DES INSCRITS : 7 969 VOIX

**TOTAL DES VOIX DE L'ASSEMBLEE : 5 774 VOIX** (Soit 72.46 % des voix des inscrits)

**Clubs Absents (109) :** ET.S FOSSATOISE (525729) – FC CRITOURIEN (536143)- FC PAMIERIS (511422)- FOOTBALL CLUB COMTAL (524819)- US ESPALIONNAISE (506080) - US PAYS RIGNACCOIS (514908) US REQUISTANAISE (505910)- FC PAVIEN (522111) – AM SC AUREILHAN (527316)- CLUB MAZERIEN NESTE FEMININ (564028) - FC DES NESTES (549537) – JUILLAN OM (519333)- ELAN MARIVALOIS (581896) - US NOZACOISE (552062)- AS BRIATEXTE (521335)- CAMBOUNET FOY(522803)- LES COPAINS D'ABORD(580711)- US DU GAILLACOIS (551482)- A.AM GRISOLLES (520190)- AV. LAVITTOIS (505936)- CASTELSARRASIN GANDALOU (527193) – CONFLUENCES FC (541545) – FCUS MOLIERES (512976)- BOULOC SPORTING FUTSAL (580906)- CONFLUENT LACROIX SAUBENS (580684)- AS LA FAROUILLE (525754)- COMMINGES ST GAUDENS FOOT (590251)- BOULOGNE PEGUILHAN (544215) -C.COM DES COTEAUX (537243)- A.FREESCALE FOOT (603635)- CAYUN FUTSAL CLUB( 853403) - ENTENTE SPORT CULTURE CHU TOULOUSE (660154)- AV FONSORBAIS (513994) - AS TOULOUSE LARDENNE (524108)- INTERNAT TOULOUSE (654202)- AS LAVERNOSE LHERM MAUZAC (590306)- ASPIC (614480) – ENTREPRISE LIEBHERR AEROSPACE (615469)- AS ACCENTURE (663883)M- AS PORTET CARREFOUR (508645)- ECOLE DE F.SAVE GESSE (545872)-

A.PERSONNELS DE LA METEOROLOGIE (614117)- US DE QUINT FONSEGRIVES (516966) - JS CARBONNAISE (515649) – LET. AUSSONNAISE (522125) - US BAGNERES LUCHON ( 582735)- UJS FUTSAL (851135) - VILLENEUVE FUTSAL CLUB (581000) - JS CINTEGABELLOISE (517284) - TOULOUSE FOOTBALL CGI (615323)- US PIBRACAISE (517036)- RACING CLUB MURET (541365)- UNION COURTAGE FC (654280)- CO CASTELNAUDARY (540546)- ENT NAUROUZE LABASTIDE (506197)- F.A CARCASSONNE ( 548132)- FC BRIOLET (590237)- FU NARBONNE (540547)- MJC GRUISSAN (541675)- O.MOUSSAN MONTREDON (552807)- US CONQUOISE (505973)- USA PEZENOISE (527203)- ASC NIMOISE (880585)- AS DE CAISSARGUES (521050)- CO SOLEIL LEVANT NIMES (526901)- CALVISSON FC (580584)- EMULATION LE GRAU DU ROI (503235)- ENT SPORTIVE PAYS UZES (581232)- ENT. S ROCHEFORT SIGNARGUES (549486)- EFC BEAUCAIROIS (581430)- FC MILHAUD (580998)- FC VAUVERDOIS (503237)- GALLIA C.UCHAUD (517866)- JS CHEMIN BAS D'AVIGNON (519483)- O.ST LAURENTAIS (503195)- OLYMPIQUE MAS DE MINGUE (552832) -SC ANDUZIEN (511921) - SPORTIFS 2 CŒUR (550035) – US REGORDANE (563664)- US SALINIERES AIGUES MORTES (503320)- AS PIGNAN (514074) – AS ST MARTIN (523509)- AS MONTARNAUD (528515) - ARS JUVIGNAC (528507)- BEACH SOCCER CLUB (881625) - CLUB FOOT SALLE 5 BEZIERS (560345) – CTRE EDUC PALAVAS (521246) - CAZOULS MARAUSSAN (521617)- FO SUD HERAULT (581817)- GRANDE MOTTE PYRAMID BEACH (881102)- LODEVOIS LARZAC FUTSAL (560351)- MONTPELLIER AGGLO FUTSAL (890589) - MONTPELLIER HERAULT BEACH SOCCER (864006) MONTPELLIER MED FUTSAL (853396)- R.DOCKERS SETE (534332)- RC VEDASIEN (514400) - CERS PORTIRAGNES (581818)- US BEZIERS (551335)- ASSO THEZA ALENYA (582305)-CANET ROUSSILLON (550123)- ELNE FC (530097)- EMPIRE FUTSAL PERPIGNAN (560295)- ESPOIR FEMININ PERPIGNAN (781262)- FC POLLESTRES (538526) - FC SOLERIEEN (523708)- FC ST LAURENT DE LA SALANQUE (531488) - OC PERPIGNAN (553264)- ROUSSILLON CANOHES TOULOUGE (527791) – S.PERPIGNAN NORD (553097)

### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Monsieur Olivier DAURIOS, Directeur du Développement de la LFO souhaite la bienvenue pour suivre cette Assemblée Générale Ordinaire et Elective de la Ligue de Football d'Occitanie.

Situation sanitaire oblige, cette Assemblée Générale se déroule donc en distanciel et en visioconférence.

Cette Assemblée Générale se compose de deux parties bien distinctes :

- ✦ Une Assemblée Générale Ordinaire qui vous permettra de valider plusieurs volets d'ordre administratif et financier.
- ✦ Une Assemblée Générale Elective qui vous permettra de désigner les délégations qui participeront aux Assemblées Fédérales.

## INTERVENTION DE LA SECRETAIRE GENERALE DE LA LIGUE MADAME LAURENCE MARTINEZ

Bonjour Mesdames, Bonjour Messieurs,  
Bienvenue à notre Assemblée Générale du samedi 12 février, je laisse la parole à Monsieur le Président.

Messieurs les Présidents de District, Mesdames et Messieurs les Délégués des Clubs, Mesdames et Messieurs les Présidents de Clubs,

Nous voici de nouveau réuni au cœur de l'hiver pour cette Assemblée Générale de notre Ligue. Après un mois de janvier au cours duquel nous avons dû une nouvelle fois faire preuve de solidarité et de résilience pour lutter contre la covid et son variant, la lumière semble s'entrevoir aujourd'hui à nouveau.

L'allègement progressif des mesures sanitaires couplé à celui promis dans quelques semaines, nous permet d'espérer des jours meilleurs.

Pour autant j'attire une nouvelle fois votre attention sur notre responsabilité en tant qu'élu. La lutte n'est pas finie, nous nous devons d'accompagner et d'encourager nos licenciés dans le respect des gestes barrières.

Aujourd'hui encore, les mesures sanitaires sont de vigueur et nous nous devons de les faire appliquer.

La 2<sup>ème</sup> partie de saison va nous amener également vers la fin de cette année de transition, nous avons tous bien conscients des enjeux sportifs qui vont rythmer, enjeu sportif dicté par le retour à une normalité des compétitions, à la suite des directives fédérales et aux décisions votées lors de notre Assemblée Générale de janvier 2021.

L'enjeu ne doit pas tuer le jeu, ces enjeux ne doivent pas nous conduire à une certaine dérive inacceptable, les valeurs de partage, d'échange et de respect cher à notre sport doivent nous guider dans nos relations entre clubs et également avec les officiels.

À la suite de l'Assemblée Générale de PALAVAS-LES-FLOTS, nous avons commencé une tournée des clubs pour échanger autour des incivilités. Un temps contrarié par les mesures sanitaires, elles ont repris avec l'allègement de celles-ci. Unanimement salué, ces rencontres n'ont pas vocation à se substituer aux mesures disciplinaires.

Je vous le redis ici : elles ont simplement pour objectif principal de rapprocher deux familles que tout oppose mais qui sont si proches, celles des éducateurs et celles des officiels, j'aimerais ici avoir une pensée pour tous ces passionnés, qu'il soit arbitre, délégué, éducateur, dirigeant, ou simplement joueur qui ont subi la bêtise, la violence de certains irresponsables. Je leur apporte l'entier soutien des Membres du Comité de Direction et de la famille du Football. A leurs agresseurs ainsi qu'à tous ceux qui prennent les terrains de football pour un défouloir, je leur rappelle qu'il trouve aujourd'hui et qu'ils trouveront demain en face d'eux une institution forte, prête à lutter contre toute forme de violence.

Ce début d'année va également voir l'application de la décision prise par le Comité de Direction en juin dernier, le déploiement du fond de solidarité futsal, comme nous nous y étions engagés, les clubs de futsal plus durement touchés encore que les autres la saison dernière bénéficieront d'un nouvel accompagnement financier de la part de leurs instances ligue et district.

Un courrier leur expliquant les modalités de la mise en œuvre leur sera adressé prochainement.

Enfin je terminerai mon propos par quelques remerciements, tout d'abord aux Elus du Comité de Direction, aux Membres des Commissions et à l'ensemble des Salariés de la Ligue qui œuvrent au quotidien à vos côtés pour que demain le football occitan soit rayonnant et dynamique, ensuite à deux salariés qui ont fait le choix de s'envoler vers d'autres challenges professionnels, je tiens sincèrement à les remercier pour l'engagement qu'ils ont eu au cours de ces nombreuses années au sein de notre instance.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle deuxième partie de saison et je vous donne rendez-vous le 25 juin pour notre traditionnelle Assemblée Générale d'été, d'ici là prenons soin de nous.

Madame la Secrétaire Générale de la LFO informe les participants que le quorum est atteint et par conséquent l'Assemblée Générale peut se poursuivre.

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

#### VOLET ADMINISTRATIF

Madame la Secrétaire Générale de la LFO soumet l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 novembre 2021 à PALAVAS-LES-FLOTS.

**Le procès-verbal est adopté à la majorité (Pour 95.42 % et Contre 4.58 %)**

#### VOLET FINANCIER

Présentation du budget prévisionnel saison 2021 / 2022 par Monsieur Philippe LAURAIRE, Trésorier Général Adjoint

Bonjour à tout le monde,

Le budget prévisionnel saison 2021 / 2022 a été présenté à l'Assemblée Générale du 27 novembre 2021 mais n'avait pas été adopté ; il a donc été retravaillé et présenté au Comité de Direction le 08 janvier 2022 qui l'a adopté à l'unanimité. (annexe 1)

Madame la Secrétaire Générale de la LFO soumet à l'approbation le budget prévisionnel 2021/2022 : **le budget prévisionnel est adopté à la majorité (Pour 88.80 % et Contre 11.20%).**

### ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

L'Assemblée Générale Ordinaire est maintenant terminée, nous allons passer à l'Assemblée Générale Elective, avec 2 points à l'ordre du jour de cette assemblée électorale.

Le 1<sup>er</sup> point concerne une vacance dans le District du Gard Lozère.

Le second point concerne l'élection de la délégation représentant les clubs amateurs aux Assemblées Fédérales.

Nous vous rappelons que ces élections sont supervisées par la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales, présidée par Monsieur Jacques ADGE, épaulé par Monsieur Joël CAMART présents sur site et Messieurs Yves ANESI et Gilles MAURICE en visioconférence.

Monsieur Jacques ADGE, Président de la CRSOE rappelle les modalités de vote

Mesdames et Messieurs bonjour,

Un petit rappel statutaire à l'article 7.1 des Statuts de la Fédération Française de Football qui précise la composition de la délégation de la ligue représentant les clubs amateurs lors des assemblées fédérales.

Les articles 4 et 6 des Statuts de la Fédération Française de Football rappelles les conditions générales et particulières d'éligibilité.

La Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales s'est réunie le 06 janvier 2022 pour étudier la recevabilité des candidatures au titre de :

- Candidat suppléant au Président du District du GARD-LOZERE, et
- Candidat au titre de délégués par tranche de 50000 licenciés - 2 postes à pourvoir

La Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales a validé :

Pour le poste vacant suppléant de Monsieur Francis ANJOLRAS, Président du District du GARD-LOZERE, la candidature de Monsieur Joseph Fernand D'ANNA

Au titre de délégué par tranche de 50000 licenciés, les binômes sont les suivants :

- 1<sup>er</sup> binôme : Mme Véronique GAYRAUD et Mr Christian SALERES
- 2<sup>ème</sup> binôme : Mme Ghyslaine SALDANA et Mme Laetitia CHALEIL
- 3<sup>ème</sup> binôme : Mme Christie CORNUS et Mr Joseph CARDOVILLE
- 4<sup>ème</sup> binôme : Mr Guy GLARIA et Mme Marie-Laure RAYNAL

Une précision importante : les résultats vous seront communiqués à l'issue de tous les votes

Nous allons donc passer au premier vote : cela concerne la vacance au poste de suppléant du binôme représentant le District du GARD-LOZERE : nous vous rappelons la règle qui veut que nous devons procéder à une nouvelle élection dudit suppléant.

Mais avant cela, nous vous précisons qu'étant donné qu'il n'y a qu'un seul candidat, vous devrez vous exprimer via les propositions POUR/CONTRE/ABSTENTION.

Election au poste de suppléant du binôme représentant le District du GARD-LOZERE (au poste de suppléant de Monsieur Francis ANJOLRAS, Président du District du Gard-Lozère). Nous soumettons à votre approbation Monsieur Joseph Fernand D'ANNA.

**Monsieur D'ANNA Joseph Fernand est élu à la majorité (Pour 88.71 % Contre 11.29 %)**

Election de la délégation LFO représentant les clubs amateurs à l'Assemblée Fédérale (2 postes à pourvoir)

Deux éléments importants concernant ce vote : il s'agit d'un vote à choix multiples, vous aurez au moment du vote les binômes qui s'afficheront, vous devrez en sélectionner 2.

|      |  |                |
|------|--|----------------|
| N° 1 | Mme Véronique GAYRAUD (titulaire)<br>Mr Christian SALERES (suppléant)  | 29.45 %        |
| N° 2 | Mme Ghyslaine SALDANA (titulaire)<br>Mme Laétitia CHALEIL (suppléante) | 29.62 %        |
| N° 3 | Mme Christie CORNUS (titulaire)<br>Mr Joseph CARDOVILLE (suppléant)    | <b>60.20 %</b> |
| N° 4 | Mr Guy GLARIA (titulaire)<br>Mme Marie Laure RAYNAL (suppléante)       | <b>61.52 %</b> |

**Le binôme N° 3 composé de Madame Christie CORNUS et Monsieur Joseph CARDOVILLE et le binôme N° 4 composé de Monsieur Guy GLARIA et Madame Marie Laure RAYNAL sont donc élus à la majorité.**

Madame Laurence MARTINEZ

Nous en avons terminé avec les votes, nous vous remercions pour votre patience et votre compréhension.

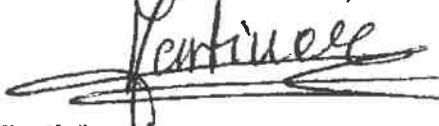
Je laisse la parole à Monsieur le Président pour le mot de clôture.

Monsieur Arnaud DALLA PRIA

Simplement vous remercier de vous être rendu disponible un samedi matin pour cette Assemblée Générale, et remercier également le personnel, la Commission de Surveillance des Opérations Electorales ainsi que la société OOPN, je vous donne rendez-vous sur les terrains très prochainement. Très bonne journée, à très bientôt.



La Secrétaire Générale,



Laurence MARTINEZ

Le Président,



Arnaud DALLA PRIA

## BUDGET PREVISIONNEL 2021-2022 LFO

| CHARGES  |                  | PRODUITS   |                  |
|--|------------------|--|------------------|
| <b>COTISATIONS</b>                               | <b>2 001 288</b> | <b>COTISATIONS</b>                                 | <b>4 552 815</b> |
| Achats Licences FFF                              | 425 000          | Licences   | 3 180 000        |
| Achat Droits Mutations FFF                       | 97 800           | Droit de changement de club                        | 580 000          |
| Rétrocession licences Districts                  | 755 900          | Engagements et gestion                             | 472 815          |
| Rétrocession Droits mutations Districts          | 192 900          | Amendes, disciplines                               | 320 000          |
| Cot fédérale FFF Eng cpe Frce                    | 97 688           |  |                  |
| Assurance licences MDS                           | 432 000          |  |                  |
| <b>SUBVENTIONS et FINANCEMENTS</b>               | <b>862 845</b>   | <b>SUBVENTIONS</b>                                 | <b>1 796 038</b> |
| Retrocessions Contrats Objectifs                 | 623 345          | Sub FFF  | 983 672          |
| Subvention Districts ETR                         | 239 500          | CNDS ANS   | 55 366           |
|  |                  | Contrats d'objectifs                               | 650 000          |
|  |                  | Région   | 107 000          |
| <b>CHARGES COURANTES</b>                         | <b>683 055</b>   | <b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>              | <b>121 400</b>   |
| Eau, EDF, frais postaux, assurances              | 147 000          | Loyers CRF, Foot 5                                 | 68 400           |
| Informatique, photocopieurs, Internet...         | 107 000          | Visite terrains                                    | 19 000           |
| Achats divers                                    | 42 000           | Autres produits (dont Championnat Pro)             | 34 000           |
| Locations diverses                               | 35 000           |  |                  |
| Parc véhicules                                   | 21 000           |  |                  |
| Entretien batiments                              | 150 000          |  |                  |
| Formations                                       | 51 000           |  |                  |
| Honoraires divers                                | 98 000           |  |                  |
| Autres charges                                   | 32 055           |  |                  |
| <b>DOMAINE SPORTIF</b>                           | <b>945 265</b>   | <b>IR2F</b>  | <b>972 000</b>   |
| IR2F   | 215 640          | BMF et BEF   | 669 400          |
| Stages et rassemblement                          | 58 000           | Modules  | 261 100          |
| Pôle Espoir masculin                             | 356 100          | Certifications FFF                                 | 11 000           |
| Pôle Espoir Féminin                              | 112 525          | Arbitres   | 28 000           |
| Commissions Régionales - Fonctionnement          | 203 000          | Dirigeants   | 2 500            |
|  |                  |  |                  |
| <b>AIDES AUX CLUBS</b>                           | <b>225 000</b>   | <b>POLES D'EXCELLENCE</b>                          | <b>685 000</b>   |
| Bon de formation                                 | 95 000           | Pôle Espoir masculin                               | 435 000          |
| Challenge MDS / Meilleur dirigeant               | 60 000           | Pôle Espoir Féminin                                | 250 000          |
| Evènements Citoyens et Sociétal                  | 70 000           |  |                  |
| <b>FRAIS DE DEPLACEMENTS</b>                     | <b>193 000</b>   | <b>TRANSFERTS DE CHARGES</b>                       | <b>48 000</b>    |
| Frais de déplacements                            | 118 000          |  |                  |
| abandon de charges                               | 75 000           |  |                  |
|  |                  |  |                  |
| <b>IMPOTS ET TAXES</b>                           | <b>286 000</b>   | <b>AIDE AU DEVELOPPEMENT</b>                       | <b>110 000</b>   |
| Taxes , impôts                                   | 286 000          | Partenariat et Mécénat                             | 110 000          |
|  |                  |  |                  |
| <b>CHARGES DE PERSONNEL</b>                      | <b>2 925 000</b> | <b>ABANDON DE FRAIS BENEVOLES</b>                  | <b>75 000</b>    |
| Rémunération Personnels                          | 2 035 000        | Abandon Frais bénévoles                            | 75 000           |
| Charges Sociales                                 | 890 000          |  |                  |
|  |                  |  |                  |
| <b>DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b> | <b>409 000</b>   | <b>REPRISE SUR PROVISIONS</b>                      | <b>0</b>         |
| Dotation aux amortissements                      | 351 000          |  |                  |
| Provision créances douteuses                     | 33 000           | Reprises sur provisions / charges d'exploitation   | 0                |
| Dotation provision risques de charges            | 25 000           | Reprises sur Provisions / risques et charges       | 0                |
|  |                  |  |                  |
| <b>CHARGES FINANCIERES</b>                       | <b>20 300</b>    | <b>PRODUITS FINANCIERS</b>                         | <b>4 000</b>     |
|  |                  |  |                  |
| <b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>                   | <b>13 000</b>    | <b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>                      | <b>199 500</b>   |
|  |                  | Quote part subventions virée compte d'exploitation | 191 000          |
|  |                  | Autres   | 8 500            |
|  |                  |  |                  |
| <b>TOTAUX</b>                                    | <b>8 563 753</b> | <b>TOTAUX</b>                                      | <b>8 563 753</b> |